

Ref : CA2018/95

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 DÉCEMBRE 2018

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°3 - EXERCICE 2018 DE L'ÉTABLISSEMENT

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 21 décembre 2018 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Mme Laville, Vice-Présidente du Conseil d'Administration et de Mme Onillon, Directrice des Affaires Financières,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE le budget rectificatif n°3 – exercice 2018 de l'établissement**, selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:

- Tableau n° 1 - Tableau emplois ;
- Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;
- Tableau n° 4 - Tableau équilibre financier ;
- Tableau n° 6 - Situation patrimoniale ;
- Tableau n° 9 - Tableau agrégé des opérations pluriannuelles

[tels que figurant en « budget rectificatif n°3 – exercice 2018» joint à la présente délibération (cf. p. n°86)].

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 21 décembre 2018.

Nombre de membres présents	24
Nombre de membres représentés	11
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	35
Nombre de votes pour	35
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 31/01/2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 18/01/2019